

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 juin 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Absents excusés : 02

Date de convocation : 11/06/2026

Délibération N° D-2026-1806-21

Membres présents : 35 membres

Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Mireille ROTH, Lucienne FACHINGER, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Carole BACH, Josiane CODEX, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Vincent NOE, André JACOB, Rémy FRIESS, Pierre HERMANN, Denis FIX, Mathieu EHRHART, Yann ROUSSEL.

M. Paul TRIEBEL a donné pouvoir à Mme Josiane CODEX pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 2/37

Madame Christine BLÜCHER
Monsieur Jacky WAGNER

Objet : Charte d'engagement pour le développement d'une filière chanvre dans le Bas-Rhin au service de la protection de la ressource en eau et de l'éco-construction

A la demande du Président, M. Pierre LUTTMANN, Président de la commission intercommunale Petit et Grand cycle de l'eau et Vice-Président du SDEA, rappelle aux membres du Conseil communautaire que le SDEA et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) se sont associés en 2022 pour engager une étude visant à confirmer l'opportunité de mettre en place une filière « chanvre », locale et à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, sur les zones « à enjeu eau » du territoire.

Ce projet, a pour objectif de proposer aux agriculteurs de ces zones une filière rémunératrice dont les différents débouchés sont valorisés, en tant que « matériau biosourcé », notamment dans les secteurs du bâtiment et de l'alimentation humaine.

Ainsi, le SDEA et l'EMS ont pris l'initiative de coconstruire une charte d'engagement pour fédérer les acteurs de la filière et formaliser un engagement collectif en faveur d'une filière chanvre ancrée localement et permettant de valoriser un maximum de débouchés complémentaires, dont les usages en bâtiment.

M. LUTTMANN précise que les signataires s'engagent à œuvrer chacun pour les objectifs et actions relevant de leurs domaines de compétences, sans engagement financier et relève que la charte se structure autour des cinq axes suivants :

1. Développer une culture respectueuse des ressources naturelles ;
2. Favoriser l'émergence d'une filière chanvre « bâtiment » dans le Bas-Rhin ;
3. Concilier développement économique, circularité et protection de l'eau ;
4. Former, sensibiliser et accompagner aux enjeux du chanvre ;
5. Travailler en réseau et en intelligence collective.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la charte d'engagement pour la filière chanvre, jointe à la présente délibération.
- **Autorise** le Président à signer ladite charte d'engagement.

Fait à Truchtersheim, le 22 juin 2026

La Secrétaire de séance,

Josiane CODEX



Le Président,

Justin VOGEL

